|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

Genève, le 16 janvier 2019

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Réf.:  Tél.: Fax: E-mail: | **Circulaire TSB 141**  BSG/AM  +41 22 730 6251 +41 22 730 5853 [bridging@itu.int](mailto:bridging@itu.int)  [tsbevents@itu.int](mailto:tsbevents@itu.int) | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union;  - Aux Membres du Secteur UIT-T;  - Aux Associés de l'UIT-T;  - Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT | |
|  |  | **Copie**:  - Aux Présidents et Vice-Présidents des  Commissions d'études de l'UIT-T;  - A la Directrice du Bureau de développement des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des radiocommunications;  - Au Bureau régional de l'UIT pour l'Afrique | |
| Objet: | **Forum régional UIT sur la normalisation consacré aux nouvelles tendances économiques, réglementaires et en matière de politiques en faveur d'un monde numérique inclusif, durable et fiable (Antananarivo, Madagascar, 18 février 2019)** | |

Madame, Monsieur,

1 L'Union internationale des télécommunications (UIT) organise, le 18 février 2019, le Forum régional UIT sur la normalisation consacré aux nouvelles tendances économiques, réglementaires et en matière de politiques en faveur d'un monde numérique inclusif, durable et fiable. Ce Forum se tiendra à l'aimable invitation de l'Autorité de régulation des technologies de communication (ARTEC). Il aura lieu juste avant la réunion du Groupe régional de la Commission d'études 3 de l'UIT‑T pour l'Afrique (SG3RG-AFR), qui se tiendra du 18 au 22 février 2019.

2 La participation au Forum est ouverte aux Etats Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays Membre de l'UIT qui souhaite contribuer aux travaux. Il peut s'agir de personnes qui sont aussi membres d'organisations internationales, régionales ou nationales. La participation est gratuite.

3 Le principal objectif de ce Forum est de servir de tribune ouverte pour un débat et un échange de vues sur un certain nombre de sujets se rapportant à la normalisation qui sont actuellement étudiés à l'UIT-T et d'examiner les nouvelles tendances économiques, réglementaires et en matière de politiques. Ce Forum est destiné notamment aux Etats Membres de l'UIT, aux organismes nationaux de normalisation, aux régulateurs des TIC, aux entreprises et aux instituts de recherche du secteur des TIC ainsi qu'aux prestataires de services et aux établissements universitaires.

4 Le projet de programme du Forum sera disponible sur le site web de l'UIT, à l'adresse: <https://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/bsg/20190218/Pages/default.aspx>.

Ce site web sera régulièrement actualisé à mesure que parviendront des informations nouvelles ou modifiées. Les participants sont priés de consulter régulièrement le site pour prendre connaissance des dernières informations.

5 Des informations générales à l'intention des participants concernant les hôtels, les transports et les formalités de visa seront bientôt disponibles sur le site web de l'UIT mentionné ci‑dessus.

6 Afin de permettre à l'UIT de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation du Forum, je vous saurais gré de bien vouloir vous inscrire au moyen du formulaire en ligne disponible à l'adresse: [https://www.itu.int/net4/CRM/xreg/web/Registration.aspx?Event=C‑00005726](https://www.itu.int/net4/CRM/xreg/web/Registration.aspx?Event=C00005726), dès que possible et **au plus tard le 11 février 2019**. **Veuillez noter que l'inscription préalable des participants à nos manifestations se fait exclusivement *en ligne***. Les participants auront aussi la possibilité de s'inscrire sur place le jour du Forum.

7 Nous vous rappelons que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, à Madagascar sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être obtenu auprès de la représentation de Madagascar (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. Des renseignements supplémentaires concernant les demandes de visa seront disponibles sur le site web de la manifestation, dans la rubrique Informations pratiques.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*(signé)*

Chaesub Lee  
Directeur du Bureau de la  
normalisation des télécommunications